



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 11
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Réunion parlementaire à Marrakech à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

Note d'information préliminaire

Cabinet du
Secrétaire général

Genève, le 7 juin 2016

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 12^{ème} session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, couramment désignées COP22/CMP12, se tiendront à Marrakech, Maroc, du 7 au 18 novembre 2016. Les sessions annuelles de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques attirent des milliers de participants issus des gouvernements, de parlements, d'entreprises, des milieux scientifiques et d'organisations non gouvernementales.

L'UIP a pris l'initiative d'apporter une dimension parlementaire à ce processus. J'ai le plaisir de vous informer que l'UIP et le Parlement marocain organiseront conjointement une Réunion parlementaire à l'occasion de la COP22/CMP12 à Marrakech. Celle-ci fera suite à la Réunion parlementaire qui s'est tenue à Paris en décembre 2015 avec le plus grand succès et qui a abouti à l'adoption par l'UIP du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques (<http://www.ipu.org/french/surveys.htm#climat16>).

La Réunion parlementaire de Marrakech aura lieu le **13 novembre 2016**, dans les locaux de **l'hôtel et du palais des congrès du Palmeraie Palace** (<http://www.palmeraiemarrakech.com/congres-evenements/>). Le programme et les informations pratiques, y compris le formulaire d'inscription, seront affichés sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop22.htm>) dans les prochaines semaines.

La réunion de Marrakech a pour but de permettre aux parlementaires de recueillir des informations de première main sur les principaux enjeux et les grandes orientations de la COP22/CMP12, de dialoguer avec les négociateurs gouvernementaux directement associés aux processus de prise de décision de la Conférence, de se familiariser avec les recommandations figurant dans le Plan d'action parlementaire de l'UIP sur les changements climatiques et de débattre des moyens de donner rapidement effet à l'accord multilatéral de 2015, connu sous le nom d'Accord de Paris, par sa ratification ou d'autres formes d'action législative nationale, selon le cas.

Comme par le passé, la Réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Marrakech pour la session de la CCNUCC en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin d'en garantir le succès, il est capital que chaque parlement nomme des parlementaires directement associés aux activités touchant à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

Il est recommandé, dans toute la mesure du possible, que les délégués à la Réunion parlementaire se rendent à Marrakech en qualité de membres de la délégation de leur pays à la COP22/CMP12. C'est de loin le meilleur moyen d'obtenir un règlement centralisé des questions de voyage, de visa et d'hébergement. Plus important encore, ils seront ainsi automatiquement accrédités à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et recevront des badges d'identification qui leur donneront un accès illimité aux locaux de la COP22/CMP12.

Je vous engage donc vivement à prendre contact sans tarder avec le ministère compétent du gouvernement de votre pays. Je me dois de vous avertir que ni l'UIP ni le Parlement marocain ne seront en mesure de faciliter l'accréditation auprès de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Si votre délégation souhaitait réserver des chambres à un tarif préférentiel au Palmeraie Palace, où aura lieu la Réunion parlementaire, nous lui conseillons d'utiliser l'outil de réservation en ligne fourni par l'hôtel avec l'assistance du Parlement marocain. La marche à suivre pour utiliser cet outil est indiquée sur la page Web suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/cop22/Palmeraie.pdf>. L'hôtel ne peut garantir des réservations à des tarifs préférentiels que si celles-ci sont faites avant le **31 juillet 2016**.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.



Martin Chungong
Secrétaire général